

République Française Département de la MOSELLE Arrondissement de METZ-CAMPAGNE	COMMUNE DE GRAVELOTTE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 juin 2026 Sous la présidence du Maire, Monsieur BRIOUX Dominique <u>Membres présents :</u> BRIOUX Dominique – SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON Denis – BAYEUR Jocelyne – SEKOUR Hacène – ANDRE Jennifer – POTIER Christophe – LOUBETTE Fabrice – COSSON Marie — VENDETTI Hélène – MULLER Valentin – HALTER Alexandre - BOUVIN Vincent <u>Procuration :</u> SAVENER Betty à SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle <u>Absent excusé :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Cyrielle SORNETTE-CHIELOWIEC
<u>Nombre de Conseillers élus :</u> 15 <u>Conseillers en fonction :</u> 15 <u>Conseillers présents :</u> 14 <u>Procurations :</u> 1 <u>Absents excusés :</u> 0 <u>Absents :</u> 0 Date de la convocation 12/06/2026	

DELIBERATION 43/2026

Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Lorraine

OBJET : Réalisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie à taux variable d'un montant total de 500 000 € consentie par le Crédit Agricole de Lorraine pour le financement de travaux construction d'un bâtiment périscolaire et rénovation thermique du bâtiment école.

Suivant la proposition commerciale adressé le 12 juin 2026 à Monsieur BRIOUX Dominique, Maire de la commune de Gravelotte par le Crédit Agricole de Lorraine, représenté par Monsieur WALTZER Marc .

Le Conseil Municipal de Gravelotte, après avoir entendu l'exposé sur les opérations susvisées,

DELIBERE

Pour le financement de ces opérations, Monsieur Dominique BRIOUX, Maire de la Commune de Gravelotte, est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole de Lorraine une ligne de trésorerie pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de trésorerie à taux variable

Montant : 500 000 €

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : EURIBOR 3 MOIS JOUR

Valeur de l'index (à titre indicatif) : 2.4010 % au 11/06/2026

Marge sur financement : 0,63 %

Taux indicatif à la date de ce jour : 3.03 %, avec un taux plancher de 0,63 %

Durée : 12 mois

Montant de la commission d'engagement : 500 €

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul les documents réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°30/2026 en date du mardi 2 juin 2026.

Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 19 juin 2026

Le Maire,
Dominique BRIOUX

